

Extraits d'actes notariés relatifs aux familles ROBYNEAU ou ROBINEAU
relevés au CARAN entre 1985 et 1991 par Giselle OLLIVIER
retranscrits avec l'orthographe d'origine

giselle.ollivier@yahoo.fr

Insinuations du Chastelet de Paris Y 98

Donation par Geneviève Huré à Guillaume Robyneau

A tous ceulx que ces présentes lors verront, Anthoine Duprat ... seavoir faisons que par-devant Pierre Charles et François Ymbert, notaires du Roy nostre Sire de par luy ordonnés et établis en son Chastelet de Paris, fut présent noble homme Me Guillaume Robyneau *docteur régent en la faculté de médecine*, lequel confessa avoir eu et receu de honorable femme Geneviefve Huré, veufve de feu honorable homme Nicolas Vandier, en son vivant *asseyeur de la monnoye de Paris*, sa fiancée, à ce présente, la somme de deux mille livres tournois qui promis ont esté par ladicté veufve audict Guillaume Robyneau son fiancé par le contract de leur mariage faict entre eulx selon et ainsy qu'il est plus ... par lesdictes partyes passé par-devant lesdicts Charles et Ymbert, notaires ondict Chastelet de Paris le dernier jour de décembre mil cinq cens cinquante-deux dernier passé. Laquelle somme a esté baillée par ladicté veufve audict Robyneau son fiancé, tant en deniers comptans, vaisselle d'argent, bagues, joyaulx, biens meubles, ustensiles d'hostel que ... selon et ainsy et est cy après ... cestassaveoir en vaisselle d'argent : deux esguières, deux sallyaires d'argent, une douzaine de cuillers, une escuelle à orillon, ung gobelet, une montre, ung demy coint garny de sa garniture, letout pesant ensemble seize marcs six onces troys gros à quinze livres tournois le marc, vallant la somme de deux cens cinquante-deux livres douze sols tournois. Item ung chapellet, une garniture de patenostre avec les ..., une paire de ... , le tout pesant ensemble ung marc troys onces ung gros payé dix-neuf livres quatorze sols tournois vallant à présent vingt et une livres tournois. Item, une table de ... languette, ung cabochon de rubis, une demye ... de diamant, le tout enchâssé ... payé cinquante escus dix sols vallant cens quinze livres tournois. Item habits à usage de fame, troys robbes, troys aultres robbes, ung manteau ... faisant ensemble soixante et onze livres tournois. Item une couche et couchette garnye ... faisant ensemble vingt-cinq livres. Item deux douzaines de draps, deux douzaines de nappes et huit douzaines de serviettes le tout de chanvre et de lin faisant ensemble quarante livres tournois, etc ... reste à payer la somme de quatre cens quarante et une livres quatre sols tournois ... de laquelle somme ladicté veufve a ... audict Me Guillaume Robyneau, ce acceptant pour luy et ses hoirs et ayant cause les portions des héritages cy après desclarés, à ladicté veufve appartenant de son propre, assaveoir la quatrième partye en la montre de la maison de Montrouge. Item la montre par indivis de la montre de ladicté maison assise audict Montrouge en la grant rue. Item la montre par indivis d'une pièce de terre assise au terroir de Gentilly comprenant deux arpents, etc... Et d'aultres terres au terroir d'Haultbonne, etc... **Insinué au Chastelet de Paris le 17/01/1553**

Etude XX registre 61 MeFrançois Ymbert du 1^{er} avril 1564 au 31 mars 1565

Contrat de mariage entre Toussaint Symon et Geneviève Robyneau le 19 novembre 1564

Furent présents, honorable homme Toussaintz Symon *marchant bonnetier et bourgeois de Paris*, en son nom, d'une part et honorable fame Geneviève Robyneau, veufve de feu Robert Constantin, en son vivant *marchant et bourgeois de Paris*, en son nom, d'aultre part. Lesquelles partyes, de leur bonnes vollontés et en la présence et du consentement d'honorable personne Pierre Berthier, beau-frère dudict Toussaintz Symon et d'honorables personnes Ancelot Robyneau *marchant et bourgeois de Paris* père, Anne Robyneau, veufve de feu Vincent Martin, tante, Marye Foullot, veufve de feu Guillaume Martin, aussy tante, Guillaume Robyneau *marchant apoticairre à Paris*, cousin, Joseph de Montagut, beau-frère, Jehan Robyneau et Guillaume Robyneau, frères, François Danyel et Claude Robyneau sa fame, sœur de ladicté Robyneau.

Recoignissent et confessent avoyr faict et font de bonne foy les traictés, accords, douaires ... pour raison de mariage qu'au plaisir de Dieu sera faict et sollenisé en face de nostre Sainte Mère Esglise, entre Toussaintz Symon et Geneviève Robyneau, le plus tost que faire se pourra, etc... Et accordent aux biens et droicts appartenant auxdicts futurs espoux sur lesquels biens et droicts appartenant à ladicté future espouse, icelle future espouse et ledict Ancelot Robyneau ont promis et promettent chacung d'eulx seuls et pour le tout sans division ny dissention ... bailler audict futur espoux le jour de la veille des épousailles, en denyers comptans, la some de 1 800 livres tournois et 400 livres tant en habits et bagues appartenant à ladicté future espouse, que de 50 livres de rentes luy appartenant de son conquest racheptables au principal de six cens livres tournois qui est en tout la some de 2 800 livres tournois etc...

Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre et le dimanche dix-neufviève jour de nopvembre. Quittance de dot par Toussaintz Symon le dernier jour de nopvembre.

Etude XXI registre 21 Me Brigand année 1572

Contrat de mariage entre Jehan Hélyot et Claude Robyneau le 12/06/1572

Par devant Mes Jacques Joieulx et Jehan Brigand, notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, ont comparu personnellement honorable personne Me Jehan Hélyot *marchant maistre passementier* demeurant à Paris, en son nom, d'une part.

Et demoiselle Claude Robyneau, veufve de feu François Danyel, en son vivant aussy *marchant mercier*, pareillement en son nom, d'aultre part. Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'aultre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents. Savoir de la part dudict Me Jehan Hélyot, de Me Pierre Desportes *Conseiller, notaire et secrétaire du Roy et advocat en Parlement*, amy, de Jehanne Guérard, veufve de feu Me Pierre Rozé et auparavant veufve de feu Me Jehan Hélyot, mère, de noble homme Me Nicolas Leprat *secrétaire de Monseigneur le Révérentissime cardinal de Guise* et Anne Guignard, sa femme, aussy amys dudict Jehan Hélyot.

Et de la part de ladicte Claude Robyneau *marchande*, d'honorable homme Me Guillaume Robyneau *marchant et Bourgeois de Paris*, frère, d'honorable femme Anne Robyneau fame de Me Jehan de Villebichot et honorable femme Geneviève Robyneau fame de Me Toussaint Symon, soeurs de ladicte Claude. La future espouse apporte en dot à son futur mary des marchandises de passementeryes évaluées à trois mil neuf cens trente livres tournoiz, luy appartenant en propre, provenant du partage fait par Me Jehan Robyneau son frère, des biens de feu Françoise Martin leur mère (et de feu Nicolas Jolly ?) etc... (difficile à déchiffrer)

Etude CV registre 16 Me Mahieu année 1575

Contrat de mariage entre Anthoine Delaistre et Marie Poignant le 11 juillet 1575

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, honorable Me Claude Delaistre, stipullant en ceste partie pour Anthoine Delaistre, son fils myneur, fils de luy et de desfunte Marie Robyneau, cy présent et consentant d'une part.

Et honorable Me Jehan Poignant, stipullant en ceste partie pour Marie Poignant, sa fille myneure, fille de luy et de desfunte Geneviève Brisset, cy présente et consentante, d'aultre part.

Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'aultre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part dudict Anthoine Delaistre, de Me Robert Robyneau, de noble et scientifique personne Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris* et d'Anthoine Robyneau *marchant et bourgeois de Paris*, oncles du costé maternel, etc...

Contrat de mariage entre Anthoine Delaistre et Marie Poignant le 11/07/1575

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, honorable Me Claude Delaistre, stipullant en ceste partie pour Anthoine Delaistre, son fils myneur, fils de luy et de desfiinte Marie Robyneau, cy présent et consentant d'une part.

Et honorable Me Jehan Poignant, stipullant en ceste partie pour Marie Poignant, sa fille myneure, fille de luy et de desfunte Genevieve Brisset, cy présente et consentante, d'aultre part.

Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'aultre pour mary et fame devant nostre Saint Mère Eglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part dudict Anthoine Delaistre, de Me Robert Robyneau, de noble et scientifique personne Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris* et d'Anthoine Robyneau *marchant et bourgeois de Paris*, oncles du costé maternel, etc...

Etude CV registre 29 Me Mahieu année 1580

Testament d'Anne Robyneau le 20 novembre 1580

Par devant les notaires souls signés, fut présente en sa personne, honorable Anne Robyneau fame de honorable homme Me Jehan de Villebichot *marchant et bourgeois de Paris* demeurant rue Aubry le Boucher en la maison où pend pour enseigne *le marteau d'or*, paroisse St Leu-St Gilles, saine de corps et d'esprit, mémoire et entendement comme le prouve telle est apparue aux dits notaires souls signés... Laquelle considérant en elle qu'il n'est rien de plus certain que la mort ni rien de plus incertain que l'heure d'icelle, a fait son signe de croix et recommande son âme à Dieu. Veult et ordonne ses dernières volontés. Recommande son âme à Dieu et à Madame Sainte Anne sa marraine et à Saint Leu et Saint Gilles ses patrons et à tous les saints et saintes du Paradis, les suppliant d'intercéder auprès de la bienheureuse Vierge Marie et de Nostre Seigneur Jésus Christ...

Demande à estre enterrée près de la fosse Sainte Catherine où est enterré son feu père Sieur Ancelot, si elle décède en ceste ville de Paris... Veult et ordonne estre chantés et célébrés 20 anniversaires en l'esglise St Leu-St Gilles... Veult et ordonne que son convoi soit suivi par les prestres du Caroussel, les chanoines du Sépulcre des quatre ordres mendiants, les enfants de la tombe, les enfants du St Esprit et les myneurs bons et honnestes, enfants des Cordeliers et des Jacobains, avec des chants, en tout cens enfants... donne un legs à chacun et à chaque enfant... Veult et ordonne une messe basse, un de profundis sur sa tombe...

Fait différents legs aux pauvres et à 20 pauvres filles à marier

Délaisse et lègue à Anne Robyneau, sa nièce et filleule, fille de Me Guillaume Robyneau son frère et de Marthe Decaulemont 400 escus sols pour son mariage...

Délaisse et lègue à Guillaume, Jehan, Claude et Geneviefve Robyneau ses neveux et nièces, enfants de Me Guillaume Robyneau son frère et de Marthe Decaulemont la somme de 100 escus sols...

Délaisse et lègue à Adryenne, Geneviefve, Catherine, Denyse et Hugues de Montagu, enfants de son beau-frère Joseph de Montagu et de Denyse Robyneau, sœur de ladite testataire, 100 escus sols à chacun d'eulx...

Ensuite délaisse et lègue à Bénigne Leroy son neveu la somme de 100 escus sols et à Magdeleine Leroy sa sœur pareille somme de 100 escus sols, à Claude de Villebichot veuve de feu Benigne Leroy, sa belle-sœur 100 escus sols, à Bernard, Magdeleine et Suzanne de Villebichot enfants de son beau-frère Claude de Villebichot *praticien* et de Barbe Odin sa femme, 100 escus sols chacun et à Bénigne de Villebichot son beau-frère et à Charlotte de Saint Erbe sa femme, esgallement 100 escus sols, à Antoinette sa servante³³ escus sols, à Anne Letellier sa filleule 20 escus pour l'aider à se marier...

Lègue tous ses autres biens à son mari Jehan de Villebichot...

Nota : le 15 décembre 1589, Anne Robyneau annula ce testament après la mort de plusieurs légataires.

Testament de Jehan de Villebichot le 14 décembre 1580

Les héritiers sont les mêmes que ceux désignés par sa femme avec des legs plus importants pour les membres de sa famille. De plus, lègue à Denyse de Montagu sa filleule 50 escus pour son mariage et à Jehan Robyneau son filleul aussy 50 escus (en supplément des autres donations)

Etude CV registre 32 Me Mahieu année 1581

Contrat de mariage entre Jehan Robichon et Denyse Robyneau le 7/09/1581

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, noble et scientifique personne Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris*, demeurant rue des Arcys, paroisse St Médériq et dame Geneviefve Huré, sa fame, de luy duement autorisée, stipullant en ceste partye pour Denyse Robyneau, leur fille myneure, cy présente et consentante, d'une part.

Et noble homme Jehan Robichon *notaire du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris* fils de Me Michel Robichon *marchant* et de Marie Chaudeboys.

Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'autre pour mary et fame devant nostre Saint Mère Esglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part de ladicte Denyse Robyneau, de Me Michel Marescot *docteur en médecine* et Jehanne Vandier, sa fame, tante du costé maternel, de dame Marguerite Huré, tante du costé maternel et de Me Guillaume Robyneau *avocat en Parlement* frère. La dot s'élève à sept cens trente-trois escus en argent comptant plus les hardes et bagues et la promesse d'une part d'héritage le temps advenu, etc...

Etude III registre 165 Me HERBIN 2^{ème} semestre année 1582

Contrat de mariage entre Guillaume Robyneau et Jehanne Desportes le 21/12/1582

Par-devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, noble femme Jehanne Desportes, veufve de Me Loys N... , en son nom, d'une part

Et honorable et noble personne Me Guillaume Robyneau *avocat en Parlement* demeurant rue de la Tascherye, paroisse St Médériq, d'autre part.

Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'autre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Esglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part dudict Guillaume Robyneau, de noble et scientifique personne Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris* et dame Geneviefve Huré, sa fame, de luy duement autorisée, père et mère dudict Guillaume Robyneau, d'honorables Robert Robyneau et Anthoine Robyneau *marchants et bourgeois de Paris*, oncles du costé paternel, d'honorable Jehanne Emme, tante du costé maternel, Pierre, Jacques et Jehan Robichon, ses frères et Jehan Duboy, amy, etc...

Etude CV liasses 36 Me Mahieu 1^{er} semestre 1583

Contrat de mariage entre Robert Robyneau et Catherine Delaistre le 2/05/1583

Par-devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, honorable Robert Robyneau *marchant à Paris* demeurant rue St Denys, paroisse St Médériq, fils d'honorable Robert Robyneau et de defunte Marguerite Piro, d'une part, et honorable Me Claude Delaistre, stipullant en ceste partie pour Catherinee Delaistre, sa fille myneure, de luy et de dame Marie Tissard, sa fame en deuxième nopces, cy présente et consentante d'aultre part.

Lesquelles partyes, vollontairement desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'aultre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part dudict Robert Robyneau, de Me Robert Robyneau, l'aisné, *marchant*, demeurant rue St Thomas du Louvre, paroisse St Germain l'Auxerrois, père du futur espoux, de noble et scientifique personne Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris* et honorable Anthoine Robyneau *marchant et bourgeois de Paris*, oncles paternels etc..

Etude I registre 51 Me Chazeretz inventaires de l'année 1585

Inventaire de la communauté Montagu/Robineau du 10/10/1585

L'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq, le lundy dixième jour d'octobre après midy et aultres jours suivants, à la requeste d'honorable homme Joseph de Montagu *marchant Bourgeois de Paris* demeurant rue St Denys à l'enseigne *des trois estoilles*, tant en son nom que comme tuteur et curateur de Hugues de Montagu aagé de 15 ans, Adrianne aagée de 20 ans ou environ, Catherine aagée de 17 ans, Denyse aagée de 16 ans et de Geneviefve de Montagu aagée de 13 ans ou environ, enffants myneurs d'ans de luy et de defunte honorable femme Denyse Robyneau jadis sa femme. Lesdicts enffants habiles à eulx dire, porter et nommer héritiers chacung pour ung cinquième de ladicte defunte leur mère et aussy à la requeste et présence d'honorable homme Toussaintz Symon *marchant bonnetier Bourgeois de Paris*, demeurant rue du Crucifix St Jacques de la Boucherye, à l'enseigne de *la barbe blanche*, oncle à cause de Geneviefve Robineau, sa femme et subrogé tuteur quant à la confection du présent inventaire, partage et actions par Martin Haguemer et Jehan Chazeretz notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, fut et a esté fait inventaire de tous et chacungs les biens meubles, ustensiles d'hostel, marchandises de mercerye grossyère dont... ledict de Montagu, bagues, joyaulx, or et argent monnoyé ou non monnoyé, dettes, tiltres ... demeurés après le treppas de ladicte defunte Denyse Robyneau qui estaient commungs entre elle et ledict de Montagu, trouvés et estant en une maison et defunte sa femme estaient demeurant, comme est demeurant ledict de Montagu, scize à Paris en ladicte rue St Denys à l'enseigne *des trois estoilles*, lesdicts biens monstrés et estimés par ledict de Montagu, par René Lebel, serviteur et par Germaine Colong servante audict hostel lesquels ont fait serment solennel et juré monstrer de tous lesdicts biens qui estaient demeurés après le treppas de ladicte defunte... par Paul Dupont *sergent à verges et juré priseur de biens au Chastelet de Paris* assisté quant à la prisée de ladicte marchandise d'honorable homme Guillaume Lemaistre... *marchant mercyier grossyer et Bourgeois de Paris* et quant aulx bagues et joyaulx, or et argent non monnoyés d'honorable homme Guillaume N... *maistre orfebvre à Paris* lesquels ont presté serment aussy pardevant iceulx notaires soulz signés, etc...

Et premièrement dessendus en la cave dudict hostel, a esté trouvé ce qui en suit :

Item deux muids de vin claret de Bourgogne ...

Item trois muids de futailles ...

Item ung petit baril, etc..

En la cuisine de ladicte maison a esté trouvé ce qui en suit :

Item ung petit ... Item une sallière ...

Item une aremoire de cuisine ... fermant à deux verrous ...

Item une fontaine d'airain ... Item trois ...

Item quatre chaudrons d'airain tant grands que petits garnys de leurs ...

Item deux chandelliers de cuivre ...

Item une bassine en coulleur, ung faictout, ung bassin à laver en cuivre...

Item une marmite de fer de fonte, deux cuillers Item une grande marmite de fer de fonte... (illisible)

En la boutique de ladicte maison astenante a esté trouvé ce qui en suit :

Item une table de boys de chesne assise sur deux tréteaux à pilliers ...

Item ung banc de boys de chesne à hault dossier ... fermant à clef ...

Item ung comptoir de boys de chesne à vantaulx de drappyer garny d'ung guichet ...

Item une aremoire de boys de chesne ... et quatre petits ... servant à faire, etc...

Au magasin de ladicte maison ayant vue sur la rue a esté trouvé ce qui en suit :

Item une table de boys de noyer ...

Item une aremoire faicte d'ung ... de large à quatre estaiges servant ...

Item une grande aremoire de boys de chesne fermant à clef ...

Item une grande aremoire de boys ...

Item ung ... de fil garny de son plateau de boys ...

Item trois trumeaux de boys blanc ...

En la salle de ladicte maison a esté trouvé ce qui en suit :

Item une table de boys de noyer assise sur ung tréteau à pilliers tournés...

Item un escabeau de boys de noyer à pilliers tournés ...

Item un dessous de boys de chesne...

Item une petite table attachée à la muraille ayant ung petit ...

Item une aremoire de boys de chesne ... à quatre guichets ...

Item deux soufflets de cuir, etc... (suite illisible)

En la boutique haulte de ladicte maison donnant sur la rue St Denys a esté trouvé ce qui suit :

Item ung grand banc de boys de noyer garnys de deux ... servant de ...

Item une aremoire de boys de chesne ... (illisible)

En la petite boutique haulte a esté trouvé ce qui en suit : (illisible)

En la chambre où est décedée ladicte defunte ayant vue sur la rue de la Champvarenye a esté trouvé :

Item une table de boys de noyer assise sur ses chassis ...

Item un escabeau ...

Item un dressoir de boys de noyer avecq guichets femant à clef ...

Item une grande aremoire de boys de noyer à quatre guichets fermant à clef et deux ...

Item ung coffre de boys de chesne ... fermant à clef ...

Item un couchage de boys de noyer garny...

Item une chaise à hault dossier de boys de chesne ... à l'antique ...

Item une petite chaise à bas dossier de boys blanc ...

Item ung petit coffre de boys de chesne ...

Item ung aultre coffre de boys de chesne ...

Item ung coffre de bahut ... (suivent 25 lignes illisibles) ...

Item ung tableau painct à l'huile, etc... (suivent 4 pages illisibles)

Ensuite les habits et dessous d'hommes :

Item ung manteau de soye noire ...

Item ung aultre manteau de ...

Item ung justaucorps en soye de Beauvais ...

Item un justaucorps ...

Item ung pourpoint de satin ...

Item ung grand manteau de drap noir ...

Item trois hauls de chausse ...

Item ung aultre hault de chausse de soye de Beauvais ...

Item ung manteau de ... doublé de soye ...

Item ung justaucorps

Item ung manteau de ...

Item une robe de chambre de drap ...

Item, chapeaux, pourpointcs, etc...

Ensuite les habits de femmes :

Item deux manteaux de soye ...

Item deux aultres manteaux de soye ...

Item une robbe d'apparat ...

Item une aultre robbe d'apparat rouge ...

Item une grande robbe de serge ...

Item deux chapeaux ... (suite illisible)

Ensuite le linge : (premières lignes illisibles)

Item ung drap en toile de chanvre ...

Item ung aultre drap en toile de chanvre ...

Item deux petits draps ...

Item deux nappes ...

Item une aultre nappe ...

Item une aultre nappe ...

Item plusieurs nappes ... (suivent 2 pages illisibles) ...

Item une douzaine de draps en toile ...

Item une douzaine de draps en toile ...

Item vingt aultres draps en toile ...

Item dix draps de toile ...

Item vingt et un aultres draps en toile ...

Item six nappes ...

Item six aultres nappes ...

Item six aultres nappes ...

Item une douzaine de nappes ...

Item encore une douzaine de nappes ... (suivent 2 pages illisibles) ...

Item huit douzaine de serviettes ...

Item neuf douzaines d'aultres serviettes ...

Item trois douzaines de serviettes, etc...

Ledit de Montagu a dit que le linge servant à l'usage de ladicte desfunte serait partagé entre ses filles..

Ensuite bagues, joyaulx d'or et d'argent ...

Item trois cuillers d'argent ...

Item une esguière d'argent

Item une escuelle, une montre, le tout d'argent ...

Item une brauche de corail garnye d'un bout d'argent ... (suivent dix lignes illisibles) ...

Item trois anneaux d'or en l'ung duquel estant enchassé ung petit diamant, etc...

Ensuite les deniers comptants trouvés au ... de la présente chambre de ladicte maison ...

Et premièrement dix pistolles de vingt sols et dix sols ...

Item en testons 356 ensemble vallant en escus 344 escus, etc...

(10 lignes illisibles)

Ensuite la marchandise trouvée tant au magasin que dans les boutiques de ladicte maison :

Et premièrement quatre demyes pièces de ...

Item cinq pièces d'aultres ...

Item quatorze demyes pièces ...

Item cinquante aulnes de pièces naturel et couleur ... quatre pièces de soye ... cinq pièces de soye noire ...

une pièce de soye noire ... deux pièces de croisé en soye noire ... (2 lignes ilisibles) ... une pièce de gros grain des Flandres violet ... sept pièces de gros grain des Flandres violet ...

(quelques lignes ilisibles) ... une pièce de toile des Flandres ... une pièce de satin de Bruges violet et

tenant 15 aulnes ... une pièce de satin de Bruges blanc ... quatre demy rosettes de ... violet et blanc ...

cinquante-cinq paires de bas ... plusieurs pièces de velours, etc...

(suite illisible, 11 pages difficiles à déchiffrer)

Dettes et créances (11 pages illisibles, trop difficiles à déchiffrer)

Dettes de Joseph de Montagu pour marchandises non payées

(3 pages illisibles, trop difficiles à déchiffrer)

Les tiltres

Item un acte du Chastelet daté de l'an mil cinq cent soixant-dix-huit le mardy 24ème jour de septembre, signé Cathereau et Chazeretz, déclare noble homme Me Jacques Lejay *Conseiller du Roy, maistre ordinaire de ses comptes* et demoiselle Jehanne de Soullefont, sa femme de luy autorisée, avoir vendu, cédé, transporté et sollidairement garrentir de tous troubles et empeschements généralement ... audict de Montagu lors présent et acheptant une maison consistant en un corps d'hostel sur le devant ... un petit corps d'hostel joignant ... aveq court, puis et jardin ... près la porte St Honoré qui appartient audict Lejay de son propre, etc...

Item un acte de donacion en date du 28ème jour d'aoust de l'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq, signé Haguemer et Chazeretz, par noble homme Me Hugues de Formaget, Sieur du Fayet et de Franconville " *greffier des requestes du Pallais* " lequel avait délivré coppie de l'acte qui fut fait le 24ème jour de mars de l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatre, signé par ledict Chazeretz, pour donacion à son filleul Hugues de Montagu, fils mineur dudict Joseph de Montagu, etc... (suite trop difficile à déchiffrer)

Etude CV registre 63 Me Mahieu année 1592

Contrat de mariage entre Roger Chouillon et Michelle Frager le 22/10/1592

Par-devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, Michelle Frager, majeure aagée de 28 ans, fille de feu Robert et de Symone Vandier, en son nom, d'une part, assistée de Me Guillaume Robyneau *docteur régent de la faculté de médecine en l'université de Paris* et dame Geneviefve Huré, sa fame. Et Me Roger Chouillon *cardeur à laisne* aagé de 25 ans passés, fils de feu Sébastien et d'Anne Lepage, d'aultre part...
(suite illisible)

Etude CV liasses 68 Me Mahieu 2ème semestre 1595

Contrat de mariage entre Guillaume Robyneau et Marguerite Clapisson le 9/11/1595

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, Marguerite Clapisson, fille de feu Symon et de Charlotte Regnault, en son nom, d'une part Et noble personne Me Guillaume Robyneau *avocat en Parlement*, demeurant rue de la Tascherye, paroisse St Médériq, d'aultre part. En la présence et consentement de leurs parents et amys cy présents, savoir de la part dudict Guillaume Robyneau, de dame Geneviefve Huré, veufve de Guillaume Robyneau, de Jacques Robyneau *Conseiller du Roy* et de Jehan Robyneau, etc...(suite illisible)

Etude CV liasses 71 Me Mahieu année 1596

Contrat de mariage entre Bénigne Leroy et Anne Robyneau le 28/10/1596

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, honorable homme Me Jehan de Villebichot *marchant et bourgeois de Paris* y demeurant rue Aubry le Boucher en la maison où pend pour enseigne *le marteau d'or*, paroisse St Leu-St Gilles et Anne Robyneau, sa fame, de luy suffisamment autorisée, pour faire et passer le contenu cy après, au nom et comme stipullant en ceste partye pour Anne Robyneau, niepce de ladict Anne Robyneau, fille myneure d'ans de defunt Guillaume Robyneau, en son vivant *marchant de vins* et de feu Marthe Decaulemont, jadis sa fame, ledict de Villebichot subrogé tuteur de ladict Anne Robyneau myneure et de laquelle ladict Marthe Decaulemont estait tutrice, d'une part. Et honorable homme Sieur Bénigne Leroy *marchant et bourgeois de Paris* et aussy ledict de Villebichot, son oncle maternel, aagé de trente-deux ans comme il a dict, fils de defunt honorable homme Philippe Leroy, en son vivant *bourgeois de la ville de Dijon* et de Claude de Villebichot, jadis sa fame, en son nom, d'aultre part. Lesquelles partyes en leur nom desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'aultre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et advis et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part de demoiselle Anne Robyneau, d'honorable fame Geneviefve Robyneau, veufve de defunt Toussaint Symon, en son vivant *marchant bonnettier et bourgeois de Paris*, demeurant rue et paroisse St Jacques de la Boucherye, en la maison où pend pour enseigne *la Barbe blanche*, tante du costé paternel, de Me Joseph de Montagu *marchant et bourgeois de Paris* oncle à cause de sa defunte fame en premières nopces Denyse Robyneau, de Me Jehan Hélyot *marchant et bourgeois de Paris* aussy oncle à cause de feu Claude Robyneau, jadis sa fame et Denyse N..., à présent sa fame, de Me Nicolas Cousinet *marchant et bourgeois de Paris* et Denyse de Montagu, sa fame, cousine germaine, fille de Me Joseph de Montagu. La dot provenant de la succession de ses parents et de celle de feu Guillaume Robyneau, son frère deceddé, se constitue de biens meubles et immeubles, plus huit cens escus soleils donnés par Jehan de Villebichot et sa fame, plus mil escus soleils donnés par dames Geneviefve et Anne Robyneau de leurs propres.

Quittance de dot le 25 novembre de l'an 1596 après la célébration du mariage.

Etude CV registre 85 Maître Mahieu

Ratification du 8 janvier 1600 par Anne Robineau et Bénigne Leroy

Aujourd'hui sont comparus par-devant les notaires soussignez Jehan et Martin Mahieu honorable homme Bénigne Leroy marchand bourgeois de Paris demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse Saint Leu-Saint Gilles, et Anne Robineau sa femme de luy autorisée pour faire et passer le contenu cy après... lesquels après lecture à eulx faite par lesdicts notaires soussignez, de certains dons et legs faicts par feu vénérable et religieuse personne domp Ancelot Robineau *vivant Grand Prestre de l'abbaye de Ferrières, chapelain de St Mars* à religieuses et discrestes personnes domp Jehan Robineau et domp Jehan Bolier prestres religieux à ladict abbaye dudict Ferrières.... ...d'une maison se constituant en chambre et..., vignes..., assis sur *La Queue de l'Estang* paroisse dudict Ferrières avec... (indéchiffrable) Et ladict donation faite auxdicts Robineau et Bolier sous réserve de faire dire une messe basse chaque année à *la chapelle St Matthieu* et faire dire par chacun d'eulx à *l'esglise St Pierre ou Nostre-Dame* annuellement une messe basse pour le repos de son âme...

Anne Robineau ratifie au nom de Jehan son frère, l'acte de donation aux religieux de Ferrières passé le 22 novembre 1599 devant Jacquemain *tabellion à Ferrières* et s'engage à faire dire les messes...

Etude CV liasses 101 Me Mahieu année 1606

Contrat de mariage entre Estienne Sonchet et Marie de l'Estang le 28/05/1606

Par-devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, honorable personne Me Jehan Robichon *clerc au greffe de la Chambre des Comptes de Paris*, y demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, stipullant en ceste partye pour Marie de l'Estang, sa niepce, fille myneure des desfunts Eustache de l'Estang et de Marie Robichon, d'une part. Et honorable personne Estienne Sonchet *maistre tapissier* aagé de 26 ans comme il a dict, fils de feu Nicolas et de Marie Rousseau, d'autre part.

Lesquelles partyes en leur nom desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'autre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et advis et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part dudict Estienne Sonchet, d'honorable homme Augustin Masselin marchand frippier à Paris, demeurant rue de la Fusterye, cousin à cause de Noëlle Thibonelle, sa fame.

Et de la part de ladicte Marie de l'Estang, de Me Jehan Robichon, oncle et tuteur et de Denyse Robyneau, sa fame...

Etude LIV registre 470 Maître Hault de Sens

Extrait du testament du 1er mai 1608 par Anne Robineau

Aujourd'hui est comparue par-devant les notaires soussignez honorable femme Anne Robineau veuve de Jehan de Villebichot *marchand bourgeois de Paris* demeurant rue Aubry le Boucher dans la maison où pend pour enseigne *le Marteau d'Or*, paroisse Saint Leu-Saint Gilles...

laquelle confirme les contrats de donation qu'elle a fait à frère Jehan Robineau son neveu, *religieux professe en l'abbaye St Pierre et St Paul de Ferrières*, de 25 livres tournois de rentes annuelles sa vie durant, etc...

Etude CV registre 106 Maître Mahieu

Donation du 28 août 1608 par Geneviève Robineau

Aujourd'hui est comparue par-devant les notaires soussignez honorable femme Geneviève Robineau veuve de Toussaint Symon vivant marchand bourgeois de Paris demeurant rue et paroisse St Jacques de la Boucherie pour faire et passer le contenu cy après... laquelle fait donation à frère Jehan Robineau son neveu, *religieux professe en l'abbaye St Pierre et St Paul de Ferrières*, de 25 livres tournois de rentes annuelles sa vie durant, etc...

Insinuations du Châtelet de Paris Y 157 folio 158

Première donation par Anne Robineau

Aujourd'hui est comparue par-devant les notaires soussignez honorable femme Anne Robineau veuve de Bénigne Leroy marchand bourgeois de Paris demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse Saint Leu-Saint Gilles, à Jehan Robineau son frère, *religieux professe en l'abbaye St Pierre et St Paul de Ferrières*, de 25 livres tournois de rentes annuelles sa vie durant... **Insinué le 14 juillet 1616.**

Deuxième donation par Anne Robineau

Aujourd'hui est comparue par-devant les notaires soussignez honorable femme Anne Robineau veuve de Bénigne Leroy marchand bourgeois de Paris demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse Saint Leu-Saint Gilles, à Jehan Robineau son frère, *religieux professe en l'abbaye St Pierre et St Paul de Ferrières*, de 50 livres tournois de rentes annuelles sa vie durant... **Insinué le 6 août 1616.**

Insinuations du Chastelet de Paris Y157 folio 211

Contrat de mariage entre Gallerand de Gaillard et Anne Robineau le 16/07/1616

Par-devant Me Hault de Sens, notaire souls signé, furent présents en leurs personnes, honorable homme Me Gallerand de Gaillard *notaire de par le Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris*, y demeurant rue du Saulx, paroisse St Germain l'Auxerrois, en son nom, d'une part.

Et honorable Anne Robineau, veufve de desfunt honorable homme Bénigne Leroy, en son vivant *marchant et bourgeois de Paris*, demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse St Leu-St Gilles, en son nom, d'autre part.

Lesquelles partyes en leur nom desclarent de leur bon gré, pure, libérale et franche vollonté propre, sans aucune contrainte, voulloir se prendre l'ung et l'autre pour mary et fame devant nostre Sainte Mère Eglise, en la présence et advis et consentement de leurs parents et amys cy présents.

Savoir de la part de demoiselle Anne Robineau, de Me Jehan Hélyot *marchant et bourgeois de paris*, oncle maternel à cause de feu Claude Robineau, jadis sa fame et de Guillaume Robyneau *avocat*, cousin, etc...

Insinué le 8 septembre 1616.